

AVIS DE COURSE

Championnat PACA Catamaran/PAV 06

LA COUPE TELETHON

du 25 NOVEMBRE 2018
Catamaran C1-C3-C4/ PAV 2.93-RB
Organisée par **CANNES JEUNESSE** Port du Mourre rouge

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les RIR, incluant l'annexe B.
 - 1.1.1. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.2. les règlements fédéraux.
- 1.3. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes **C1-C3-C4 et PAV 2.93-RSX et Race Board**
- 3.2. les inscriptions seront à confirmer le dimanche 19 novembre sur place. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant la mention compétition et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineursLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

10 € par personne de droit d'inscription par personne pour cette compétition.
20 € de droit d'inscription par personne pour cette compétition pour la flotte collective catamaran.

Les droits d'inscriptions seront redistribués intégralement au Téléthon.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : Dimanche **25 novembre 2018** de 9h15 à 10h00

5.2. Horaire

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
25/11/2018	11h00
25/11/2018	courses à suivre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale sur le tableau officiel au Mourre Rouge.

Le nombre de course maximum sera de 4.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : type BANANE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Le classement sera établi selon les articles de l'annexe A2 des RCV. Le minimum de courses pour que la compétition soit validée est de **1** (une).

9.1. Trois courses au moins devront être courues pour enlever le plus mauvais résultat.

10. PRIX

La remise des prix se tiendra à la Base Nautique du Mourre Rouge à 17H00.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Informations complémentaires veuillez contacter :

CANNES JEUNESSE
Gaby PENN 06.23.83.06.90
gaby.penn@cannes-jeunesse.fr